

## Attribution de Compensation de TP : actualisation Dotation d'Initiative Economique 2002 : calcul

**Rapporteur** : M. Le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

### **1. Actualisation de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle.**

↳ La loi indique que l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle, une fois calculée et validée par les communes, est figée sauf nouveaux transferts et prise en compte des rôles supplémentaires de TP, perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédant la mise en place de la TPU.

Les services sont dans l'attente de recevoir toutes les copies des notifications de rôles supplémentaires, envoyées par les services fiscaux aux communes (la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne peut en être destinataire). Au 14 novembre 2002, 14 communes ne nous ont pas encore communiqué cette copie.

L'actualisation de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle sera appliquée de façon rétroactive jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

↳ La Commission d'Evaluation des Charges sera invitée prochainement à valider le montant des nouveaux transferts en matière Economique, à savoir l'équivalent de 4 postes et des frais connexes, pour 168 135 euros complémentaires.

Ce transfert de charges sera pris en compte dans l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle avec un effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

↳ Deux nouvelles communes, Noironte et Champoux intégreront la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il s'agira de calculer le montant de l'ACTP qui leur sera alors versée à partir de 2003.

### **2. Calcul de la dotation d'initiative économique 2002.**

Au 14 novembre 2002, les services fiscaux ne nous ont toujours pas fait parvenir le CD-ROM reprenant les rôles de taxe professionnelle 2002, nécessaires au calcul de la dotation d'initiative économique.

**Le Conseil de Communauté est informé de la prochaine révision de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle par la Commission d'Evaluation des Charges en 2003 et du report du calcul de la Dotation d'Initiative Economique 2002.**

Pour extrait conforme,

Le Président